Réf. Farde e-Assemblées : 2602609

N° OJ : 219

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Subside biodiversité.- Asbl Natagora : 4.545,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'Accord de majorité 2018-2024 de la Ville de Bruxelles s'est fixé comme objectif la sensibilisation du public à la biodiversité urbaine ;

Considérant l'objectif du Plan Climat de labelliser 100% des Espaces verts « Réseau Nature » d'ici 2030 ;

Considérant la demande de subside de l'ASBL Natagora (Traverse des Muses 1, 5000 Namur) pour améliorer l'accueil de la biodiversité en milieu urbain en accompagnant les initiatives de la Ville, développant des supports didactiques et informatifs, et aidant à la rédaction de plans de gestion, tout en explorant les potentialités de labellisation « Réseau Nature » des espaces verts;

Considérant le fait que ce projet permettra de labeliser au moins un espace vert ;

Considérant les initiatives déjà entreprises par l'ASBL Natagora et son Réseau Nature pour la réalisation d'aménagements, la rédaction de plan de gestion écologique et la promotion de la biodiversité urbaine dans la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant l'analyse de la demande par l'UO Climat et Ville en transition concluant à un montant de dépenses éligibles de 4.545,00 EUR ;

Il y a lieu d'effectuer l'engagement suivant :

Article 87506/33202 (budget ordinaire – Jellab compétence biodiversité) :

- 4.545,00 EUR en faveur de l'ASBL Natagora

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrêté :

Article 1 : L'octroi d'un subside de 4.545,00 EUR en faveur de l'ASBL Natagora à l'article 87506/33202 pour le renforcement de la biodiversité urbaine dans différents quartiers cibles du territoire de la Ville de Bruxelles est adopté ;

Article 2 : Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté ;

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :